

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Biot (06410)

Premier tour

– le 07/06/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Et appliquer la loi Laure à chaque réfection d'aménagement routier

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Une ambition "vélo"

Oui, un plan vélo sera mis en place en début de mandat et constituera une annexe au plan voirie et au programme global de mobilités douces.

L'ambition porte à la fois sur les km d'itinéraires cyclables à créer au cours du mandat et sur la réalisation d'infrastructures lourdes capable de faire basculer des comportements vers le vélo en particulier la réalisation d'une passerelle au-dessus de la Brague pour relier les secteur Bois Fleuri – Soulières à Sophia par St Philippe.

Un élu sera en charge d'une délégation portant essentiellement sur les mobilités douces et des moyens d'actions spécifiques seront mis en place au sein des services

Comité vélo

Un comité vélo sera créé. Il siègera au moins 1 fois par an, il sera associé à la validation des projets et les suivra. Au besoin, il pourra se réunir plus souvent et jusqu'à 5 fois par an.

Ce comité sera composé de cyclistes et utilisateurs du vélo au quotidien et comprendra l'élu en charge du dossier. Les services municipaux compétents seront également associés pour assurer le maximum d'efficacité à ces travaux

Ce comité vélo sera intégré dans l'ensemble des outils de participation citoyenne en tant que comité transversal concernant tous les quartiers.

Développer un réseau cyclable cohérent :

Ce réseau tiendra compte des compétences et moyens propres à la commune, une bonne partie des actions seraient d'autant plus efficaces qu'elles seraient portées par la commune ET la CASA avec le soutien du département.

A ce titre le plan vélo de la CASA qui a été présenté à l'ADEME, est une base intéressante avec ses 12 voies d'accès à Sophia. La largeur des voies est une contrainte très forte d'où la participation indispensable des cyclistes au développement des itinéraires cyclables afin qu'ils soient cohérents et utilisables.

Cependant rien n'empêche de commencer par des mesures peu onéreuses pour déjà donner une place ne serait-ce que symbolique aux vélos. Cette place sera parfois enlevée aux voitures, cert

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Le plan vélos et trottinettes fait parti de notre programme.

La faisabilité du projet sera étudiée dans un plan pluriannuel.

Certaines routes sont départementales.

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous mettrons en place un plan vélo concerté avec les habitants. Nous lancerons pour se faire ce projet sur notre plate-forme FaCiLL :

<https://facill-adnbiot.numericite.fr/app/home>

Une charte de qualité des aménagements cyclables sera rédigée en collaboration avec les associations impliquées dans la mobilité douce mais aussi la CASA et le Département pour les aspects techniques de voirie et en conformité avec la loi Laure.

Action n°2

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

– en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 1 fois par an ;

– en établissant un budget annuel de 180000 euros

En ce qui concerne le budget, la somme est considérée comme étant le minimum recommandé par la FUB pour une population de 10000 habitants.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Notre projet "Mobilités douces"

Les principales mesures de notre programme illustrant ce sujet sont les suivantes :

- Création de 5 km de trottoirs et de 5 km de cheminements piéton (chemin des Combes, RD4, bords de Brague, route de Valbonne, route de la Mer...)
- 7 km d'itinéraires cyclables nouveaux sur le territoire biotois
- Cheminements vélo/piéton : Création d'une passerelle entre les quartiers Nord de Biot et Sophia, aménagement des bords de Brague jusqu'à la mer et du village à Saint Philippe

• Réhabilitation des chemins communaux pour les piétons

En matière budgétaire, concernant les investissements sur ces mesures, nous avons prévu un budget total de 7 M €

En matière de fonctionnement nous prévoyons d'augmenter la dotation à ces actions de 23.000 € / an hors poste de personnel partiellement dédié à ces problématiques.

Par ailleurs nous maintiendrons

• Animation du dispositif « Rézo pouce »

• Nos efforts de réduction de « l'autosolisme » par le covoiturage

• Le développement des moyens de transport en commun (ligne St Philippe village en particulier).

• Le soutien financier aux acquisitions de VAE

Le comité vélo sera tenu informé des évolutions des budgets alloués à ces sujets et sera associé à la recherche active de subvention et moyens de financement externes.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Il est impossible de prévoir quoi que ce soit en amont d'un projet comme celui-ci sans études approfondies.

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Suivi opérationnel en réunissant régulièrement le comité vélo, les associations et les services sur la mobilité douce, CASA, Département, commune au moins 1 fois par an.

Le budget annuel sera étudié selon un plan pluriannuel tout au long du mandat qui sera établi très rapidement tenant compte des besoins. Effectivement 180 000 € seront réservés et nous nous engageons à rechercher les subventions nécessaires pour respecter cet investissement.

Action n°3

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Et rendre compte des actions menées dans le journal de la ville et lors des Conseils de Quartier

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Rendre compte des actions menées

Biot Info : un support naturel de communication

La revue municipale a déjà été utilisée régulièrement pour mettre en valeur les initiatives citoyennes autour des mobilités douces.

Il est donc naturel qu'il continue à relayer les actions menées sur ces sujets.

Les membres du comité vélo pourront rendre compte des évolutions des itinéraires qu'ils auront travaillés ensemble.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

La fréquence dépendra de l'avancée du projet.

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous rendrons compte des actions menées dans le Biot infos, dans nos comités de quartiers, sur notre Plate-forme FaCiLL.

Le Comité vélo sera réuni au moins 5 fois par an par l'élu référent à la mobilité douce et l'adjoint à la sécurité.

Action n°4

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les aménageurs qui connaissent les spécificités de ce mode de déplacement portent à leur travail des très grands avantages

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Développer les compétences techniques adaptées au sujet « vélo »

Des compétences municipales sur le sujet déplacements vélo :

Nous avons initié la mise à disposition de VAE dans les services municipaux et de nouvelles acquisitions sont en cours... nos agents commencent à devenir utilisateurs dans la commune.

La sensibilité se développe et la participation à la semaine de la mobilité depuis plusieurs années a amené les premiers résultats dans les évolutions de comportements.

Nous saurons proposer à nos agents les formations susceptibles de les aider à mieux appréhender ce mode de déplacement.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

La maintenance du parc dépend du contrat liant la commune et le prestataire.

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous nous rapprocherons de la CASA et du Département et des aménageurs à qui nous ferons appel pour s'informer et former nos équipes sur les spécificités techniques de l'aménagement de voies douces (piétons et vélo)

Action n°5

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route de la mer, Route d'Antibes, Route de Valbonne, Chemin neuf, Route des colles, Chemin de Vallauris, Route des chappes, Chemin des cabots, Route de Biot, Chemin de la romaine, Route des Dolines

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Développer un réseau cyclable cohérent
Un plan de travail et de partenariat

Les problématiques à faire progresser sont nombreuses. Il est nécessaire que le plan vélo priorise les chantiers et veille à créer les conditions d'une évolution des comportements.

Les suggestions du Baromètre des Villes cyclables seront très utiles pour cela.

La réalisation d'itinéraires cyclables indépendant des réseaux routiers est une solution à étudier chaque fois que les voies sont trop étroites.

Des partenariats doivent être développés en particulier avec la CASA et Antibes autour de l'aménagement de la plaine de la Brague.

Avec les municipalités voisines pour assurer l'interconnexion des voies sur le territoire

Le département et les gestionnaires des espaces doivent être associés.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Certaines de ces voies sont départementales, donc sortent du champ de compétence de la commune. Pour les autres les aménagements seront réalisés là où il est possible de le faire.

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Route de la Mer : difficulté à aménager une piste cyclable dédiée.

Route d'Antibes : aménagement d'une piste cyclable de l'Espace des Arts et de la Culture jusqu'au rond point près du pont Brejnev. En tant que conseillère départementale, j'ai lancé une étude en 2020 pour le remplacement du pont Brejnev afin de prendre en compte la sécurité de tous. Une piste cyclable dédiée et un cheminement piétons sont prévus. Nous pourrions alors envisager une continuité vers la route de la mer du rond-point de la Romaine jusqu'à Antibes ensuite.

Route de Valbonne : avec l'aménagement d'un projet sur le site St Eloi, propriété de la commune, j'envisage un cheminement piéton du village vers le quartier de la Rine (cimetière). Nous évaluerons la possibilité d'insérer une piste cyclable et de regarder via le chemin Durbec et le vieux chemin de Grasse la possibilité de les rendre en priorité cyclable.

Route des Colles : trop dangereux

Chemin de Vallauris : le rendre tout cyclable et ouvert à la circulation voitures que pour les riverains.

Chemin des Cabots à étudier

Nous souhaitons étudier toutes les possibilités de voies cyclables en dehors des axes routiers.

Action n°6

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare d'Antibes, Gare de Biot, écoles, collèges, lycées généraux, professionnels et technologiques, commerces de centre-ville, quartiers, équipements municipaux culturels (Anthéa, conservatoire de musique, médiathèque) et sportifs (stade nautique d'Antibes, complexe sportif Pierre Operto), plages, les équipements sportifs alentour, les services (la Poste, mairie,...), les campings

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Voir action n°5

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

La réponse est la même, mais certains lieux cités dépendent d'Antibes...

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous l'avons écrit dans notre programme : liaisons inter-quartier mais aussi inter-communes reliant les différents pôles d'activités, cela en concertation et partenariat avec la CASA et le Département.

Action n°7

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Antibes, Valbonne, Villeneuve Loubet.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Voir action n°5

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Cette résolution dépend de la volonté des communes limitrophes de vouloir s'associer à ce projet

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Pas de commentaire

Action n°8

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Vitesse limitée

Elargir les zones à 30 km/h, Eviter les dos d'ânes et les ralentisseurs qui gênent aussi les vélos, favoriser les chicanes, le trafic en alternance et des zones de rencontres. Réduire la largeur des voies des voitures.

Feux pédagogiques...

Etudier la possibilité de feux déclenchables par les bus qui facilitent les manœuvres des bus dans les virages

... et ralentissement incontournable

Etudier la possibilité de feux pédagogiques comme à Bar sur Loup qui passent au rouge en cas d'excès de vitesse de la voiture.

On pourrait placer ces feux avant les deux grands virages du village. De manière complémentaire ou alternative on pourrait donner la priorité à droite à la calade des Bachettes et au Chemin Durbec ce qui contraint la circulation à ralentir également.

Réserver les itinéraires parallèles pour sécuriser les vélos

Un des premiers points à étudier et à rapidement mettre en œuvre : combattre le pseudo coupe-bouchon du chemin de Vallauris le matin dont la circulation agressive gêne considérablement les cyclistes.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Cela existe déjà à Biot

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

C'est une priorité pour nous. L'aménagement de cheminement piétons (trottoirs) et voies cyclables permettra de reculer les limites de l'agglomération et donc nous permettra de réduire la vitesse à 30 km/h.

Ce sera un gros effort de la commune car de ce fait la commune sera responsable de l'entretien des voiries même départementales en agglomération mais c'est une volonté et une priorité pour nous de mettre en sécurité nos concitoyens et de favoriser la mobilité douce.

Action n°9

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Comme par exemple sur le chemin de Vallauris

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Voir action N°8

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

La volonté de la ville sera de faire en sorte que la sécurité des habitants ne soit pas altéré par le trafic automobile

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous sommes à 100% d'accord !!

Nous prévoyons d'ailleurs un désenclavement à l'école du Moulin Neuf en créant une navette scolaire de l'Espace des Arts et de la Culture à l'école du Moulin Neuf évitant le trafic de véhicules très important notamment le matin vers l'école.

Pour le chemin de Vallauris : voir réponse à question 5.

Action n°10

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Créer des "avantages" vélo

Le double sens cyclable est une solution faisable et pas chère. Peu de feux à Biot, donc peu d'impact pour le sas et le « cédez le passage » mais en principe oui

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Cette question n'est pas applicable à Biot, mais la sécurité des cyclistes fait partie de nos préoccupations.

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Là où cela sera pertinent oui, nous ferons des doubles sens cyclables (ex : chemin Durbec) et des cédez-le-passage cycliste aux feux (ex : carrefour des 4 chemins)

Action n°11

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Cette action est difficile à mettre en œuvre à BIOT où les écoles sont placées le long de voies de circulation. Mais doit être étudiée pour les écoles Olivari et du Moulin Neuf

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Bonne idée, mais compliquée à mettre en œuvre à Biot. Il n'y a pas de parkings de dissuasion par manque de place.

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Voir réponse 9 pour ce qui concerne l'école du Moulin Neuf. Pour les autres écoles difficiles à mettre en place.

Action n°12

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Biot, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Gare de BIOT

N'oublions pas que la gare de BIOT est à ... Antibes et que la municipalité n'a pas de compétences sur ce lieu.

Toutefois dans le cadre de la cohérence et des partenariats, nous pouvons porter cette demande vers la CASA, la SNCF et la ville d'Antibes

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

La gare de Biot est sur la commune d'Antibes, et la décision de créer des emplacements dédiés n'est pas de la compétence de la ville de BIOT

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous proposerons effectivement du stationnement sécurisé (ici avec la CASA, car territoire d'Antibes).

Mais aussi à Sophia Antipolis et au Village, à l'Espace des Arts et de la Culture, au Complexe sportif Pierre Operto.

Action n°13

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. sur le nouveau parking des Bâchettes, devant les écoles et les centres sportifs

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)**Arceaux**

Ces implantations sont à poursuivre en prenant soin d'obtenir l'avis des cyclistes souvent confrontés à des mises en place peu pratiques (distance entre arceaux, distance des murs etc...)

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous proposerons effectivement du stationnement sécurisé et arceaux vélos normatifs à St Philippe et au Village (Bachettes, écoles), à l'Espace des Arts et de la Culture, au Complexe sportif Pierre Operto, au Musée Fernand Léger.

Action n°14

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)**Vélobox**

Ce type d'équipement pourrait aussi être systématiquement imposés lors des nouveaux projets collectifs. voir action N°17

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Il est nécessaire de faire une étude des besoins par zones d'activités, car elles sont diverses et disparates.

Les besoins, les possibilités et les demandes véritables ne sont pas identifiées.

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous proposerons effectivement du stationnement sécurisé vélobox à St Philippe et au Village (Bachettes), à l'Espace des Arts et de la Culture, au Complexe sportif Pierre Operto.

Action n°15

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.
et adaptés aux trottinettes.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

locaux relais

Cette solution doit s'accompagner d'une étude des besoins.

Si un tel local n'a probablement que peu d'intérêt pour les écoles du village il peut être intéressant pour l'école Olivari.

Il est parfois préférable de proposer des arceaux pour commencer.

Etudier la possibilité d'offrir des arceaux ou boxes à vélo à l'embouchure des routes en cul de sac permettant aux écoliers/collégiens de rejoindre la trajectoire des cars du ramassage scolaire. Organiser une campagne de communication auprès d'eux.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Pas de commentaire

Action n°16

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Places vélo à proximité des passages piétons

à étudier selon le contexte et les quartiers

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Pas de commentaire

Action n°17

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Voir action N°14

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Pas de commentaire

Action n°18

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Aide à l'achat et initiatives expérimentales

Cette subvention VAE existe à BIOT depuis un an.

Après cette première expérimentation il est envisageable d'étudier la possibilité de l'élargir à des VAE d'occasion récents ou à des véhicules particuliers tels que ceux que vous évoquez.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous développerons l'offre d'incitation à l'achat de VAE, grâce à une aide de 150 euros.

Action n°19

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Développer l'offre d'usage des vélos et les services associés

Locations courte et longue durée

Dans le cadre du soutien aux initiatives citoyennes, nous serions intéressés par de telles offres sous forme associative, coopérative... pour faciliter l'utilisation des vélos de tous types.

Nous pourrions accompagner l'émergence d'une telle offre en réunissant les structures proches

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous proposerons de la location de vélo et VAE (points de location : village, St Philippe, Biot 3000).

Action n°20

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Mettre à disposition un local adapté à un atelier participatif de réparation, en plus du local place Guynemer

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Voir action N°19

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous proposerons évidemment un soutien logistique aux associations de vélo.

Action n°21

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.
et lui donner les moyens de fonctionner

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Voir action N°19

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Très bonne idée. Nous le ferons avec votre collaboration !!

Action n°22

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Apprendre le vélo

Nous souhaitons favoriser ce programme "savoir rouler à vélo", en intervenant à l'école, éventuellement sur les temps périscolaires.

La Police Municipale est déjà mise à contribution pour des ateliers de prévention.

C'est une pratique qui est déjà engagée.

Des espaces vont être dédiés aux pratiques de plein air. Une telle « piste école » est envisageable dans ce cadre.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

indispensable

Action n°23

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Et en draisienne pour les plus petits

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Voir action N°22

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous considérons le volet éducatif incontournable de la démarche Développement Durable, dans les transports notamment !
Oui nous développerons cet apprentissage dans le cadre de notre politique sportive dont un volet important est le sport à l'école et en centre de loisirs.

Action n°24

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Voir action N°22

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

A étudier avec les associations vélo

Action n°25

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Vélos pour les agents

Comme indiqué précédemment (Action 4) nous poursuivons l'équipement des services en VAE. C'est en particulier le cas des ASVP.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

A étudier en fonction de la volonté du personnel communal concerné et en fonction du coût de l'opération

Action n°26

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

C'est tout à fait dans notre intention, nous n'attendons que les décrets d'application de la loi mobilité à ce sujet. Nous l'avons envisagé dès décembre 2018 pour encourager mobilités douces et covoiturage chez nos agents. Deux personnes dans une voiture c'est une voiture en moins sur la route et une place de stationnement en moins à l'arrivée... et plus de place pour le vélo.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Pas de commentaire

Action n°27

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Vélobus et pédibus

Cela fait partie des autres initiatives qui sont à étudier : un vélo cargo partagé garé devant la médiathèque, la mise à disposition d'un cargo bike pour les commerçants, la mise en place d'un cyclo bus et de pédibus pour les écoles et en amont du ramassage scolaire. C'est un équipement inscrit au programme.

Comme souvent ce sont des moyens qui ne trouveront leur juste place que dans le cadre de changements de comportements ce qui va nécessiter de gros efforts d'accompagnement.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

à étudier ..pourquoi pas

Action n°28

Créer une "journée sans voiture". une fois par an, en Mai ou pendant l'été

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Journée sans voiture

Une telle journée rejoint les initiatives de la semaine de la mobilité dans laquelle nous sommes déjà engagés. Cela ne peut-être que dans un cadre général, régional, national, européen ... pour avoir un réel impact.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Oui, nous ferons un week-end de fête du vélo et des transports durables (éventuellement pendant un festival DD de type souffleurs d'avenir) , où il y aura au moins 1 jour sans voiture !

Action n°29

Créer une "fête du vélo".

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Fête du vélo

Les souffleurs d'avenir sont déjà très orientés vers ce sujet chaque année.

Nous avons programmé au cours de notre campagne municipale, une « Vélo Party » le 7 mars pour témoigner de cet engagement et de la part festive qui est à cultiver autour des mobilités douces.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Pas de commentaire

Action n°30

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Incivilités

Peu applicable à Biot car peu de pistes cyclables.

Ce sujet rejoint toute la problématique des incivilités et du juste dosage entre incitation (évolution culturelle) et répression.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

fermement

Action n°31

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)

Voir action N°30

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Pas de commentaire

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

Nous aurons un plan de communication globale sur la mobilité douce intégrant la réglementation et battre en brèche les idées reçues !!

Commentaires généraux**Valéria Dell'Orco (Guilaine DEBRAS, l'avenir au cœur)**

Nous avons détaillé chacune des actions proposées avec les initiatives qui existent ou sont prévues sur BIOT. Le programme de notre liste édité très prochainement présente de nombreuses propositions autour des problématiques de mobilité et de mobilités douces en particulier.

L'élu(e) en charge de ce sujet suivra de près les évolutions.

Dermit Jean-Pierre (Aimer Biot Demain, c'est Maintenant!)

Toutes les décisions ou idées limitant l'usage de la voiture dans les zones urbanisées à haute fréquentation sont les bienvenues.

La configuration géographique d'une commune comme Biot, ne permet pas réellement d'appliquer facilement cette tendance sociétale.

La volonté de Jean-Pierre DERMIT de faire sien ce changement de perception sur les moyens de déplacement, se voit au travers des propositions faites aux Biotois dans sa campagne pour le scrutin municipal. Car ce changement aura à terme, un impact considérable sur la façon de redéfinir l'aménagement du territoire. Cela aura en outre une résonance sur la préservation environnementale des sites remarquables, et freinera l'augmentation galopante de projets immobiliers, qui à cause d'une augmentation de population dans des secteurs pas toujours bien desservis, accroissent le trafic automobiles et vont à contre-sens des valeurs défendues par des initiatives comme la votre.

Sophie Deschaintres (ADN Biot)

L'état de la planète n'échappe à personne, ainsi il faut privilégier les modes de déplacements les moins polluants et les moins émetteurs de CO2 (en cycle de vie complet): marche, vélo, Vélo à Assistance Electrique (VAE). Ainsi, il faut inciter à convertir le maximum de kilomètre dans un mode de déplacement plus vert...

L'élargissement de certaines voies de circulation sur Biot sera nécessaire pour la sécurité de tous, notamment des vélos. C'est le cas, des voies de circulation empruntées par des bus pour obtenir une largeur de 6m minimum (Par exemple : route de

Valbonne (RD4) au niveau du goulot d'étranglement au-dessus du carrefour de St Julien ; de la route d'Antibes en dessous du carrefour des 4 chemins jusqu'au niveau du croisement du chemin de la passerelle) et de 4m70 minimum pour les voies à double sens non empruntées par des bus (Par exemple : chemin des Combes au niveau de la verrerie).

Les voies double sens inférieures à 4m70 gagneront à devenir à sens unique pour permettre la création ou la recalibration de trottoirs et de voies cyclables.

Nous avons prévu dans notre programme ADN Biot de réaliser, dès notre élection, une étude globale et approfondie des conditions de circulation de la commune.

Les voies vertes auront une largeur de 1m90 à 3m (et au minimum d'1m70). Elles seront composées de bitume drainant lorsqu'elles jouxtent la chaussée ou en revêtement recyclé non imperméabilisant, si la voie est hors chaussée (revêtement adapté à tout type de vélo).

Les voies cyclables auront une largeur de 1m25 à 2m50 (et au minimum d'1m). Lorsque la voirie ne permettra pas un couloir physiquement indépendant, la vitesse maximum sera de 30km/h pour une bonne cohabitation entre vélos et autres véhicules.

Les voies piétonnes seront créées ou recalibrées avec une largeur de 1m à 1m40 (avec une tolérance à 0,70m), en fonction des besoins et des contraintes de circulation (la largeur minimale des chaussées ouvertes à la circulation, double sens, des bus étant de 6m pour permettre une circulation fluide et sécurisante).

Les voies vertes seront constituées (par ordre de priorité)

1- Pistes mixtes vélos+piétons, monosens, avec séparation physique de la chaussée et marquage au sol différenciant les deux modes de déplacement (Photos Sophia-Antipolis).

2- Voies piétonnes avec séparation physique de la chaussée (trottoirs) + pistes cyclables hors chaussée (chemins communaux réhabilités et adaptés ou pistes DFCI).

3- Pistes mixtes vélos+piétons, monosens, hors chaussée (chemins communaux réhabilités et adaptés ou pistes DFCI).

4- Cheminements piétons sur chaussée (marquage au sol), avec limitation à 30 km/h.

5- Cheminements piétons via chemins communaux réhabilités.

Les différentes phases de développement des voies vertes

Phase I : sécuriser l'ensemble du village au niveau du cheminement piéton et lorsque c'est possible de la circulation des vélos.

Phase II : réaliser les petites jonctions manquantes entre les voies vertes existantes, notamment la jonction entre la fin de la piste cyclable des Tamarins et la route des pins montards (permettant de rejoindre le collège de l'Eganaude et Amadeus).

Phase III : relier le village aux quartiers immédiatement périphériques pour les piétons et les vélos (temps de trajet maximum 15 minutes), dont le secteur Biot 3000.

Phase IV : relier le village aux quartiers périphériques pour les piétons et les vélos (temps de trajet maximum 30 minutes) dont le secteur Saint-Philippe et plus globalement la technopole de Sophia-Antipolis.

Phase V : relier le réseau Biotois de voies vertes à d'une part les parcs départementaux limitrophes (Brague, Valmasque et Vaugrenier) et d'autre part les réseaux de voies vertes des communes voisines (permettant notamment de relier Biot à la mer), via des négociations avec la CASA (pour ce faire Mme DESCHAINTRES et 2 colistiers seront conseillers communautaires pour le Développement Durable, dont la mobilité douce).

Pour ces projets, nous ferons de la communication auprès des biotois pour d'une part les informer et d'autre part pour proposer des supports concrets (une application smartphone et des plans à télécharger : voies piétonnes, voies cyclables).

Enfin, nous précisons que ces projets ont été budgétés, avec d'une part la prise en compte des différentes aides possibles (niveaux européen, national, régional, départemental et communautaire). Et d'autre part, ces dépenses serviront à la sécurité de tous.

Nous mettrons évidemment en place un comité vélo et nous appliquerons la loi Laure.